

LE DEVOIR PEUT-IL ENCORE ÊTRE REMERCIÉ ?

Il y a quelques jours, une réunion avec une équipe de l'Unité pastorale... J'arrive avec un peu de retard, ce qui était prévu et annoncé. En approchant de la pièce de réunion dont la porte était ouverte, j'entends que l'on parle abondamment de moi, et pas en bien. Après quelques instants, j'entre et fais semblant de rien, comme on dit. Très vite, je suis littéralement agressé verbalement par l'une des personnes présentes à propos de l'horaire des célébrations dominicales (bien que ce ne soit ni du ressort de cette équipe ni à l'ordre du jour) et le fait que, durant quelques semaines, la Messe du dimanche 10h30 à Leuze est déplacée dans un autre clocher de l'unité pastorale : « C'est inadmissible... C'est la Ville ici... le centre... C'est une Collégiale tout de même... » Les arguments habituels qui ne m'émeuvent plus... J'essaie cependant de justifier une nouvelle fois, car cet horaire provisoire, décidé en EAP (Equipe d'animation pastorale) et non par



le Curé seul, a déjà été justifié et l'est encore dans la « Chronique » que vous lisez maintenant (page 21). Deux justifications :

- * La première concerne les Messes des jours-clés du Temps de Carême et de la Semaine Sainte. Comme je l'ai toujours fait depuis que j'ai une responsabilité curiale (et donc bien avant mon arrivée à Leuze), je veille à disperser ces célébrations dans chaque clocher de l'unité pastorale, de façon à donner à chacun la possibilité de se mobiliser pour préparer une belle célébration et y recevoir les fidèles des autres clochers en vivant un bel accueil liturgique. Et en effet, cela suscite bien souvent, de la part des artisans de ces liturgies dans les « villages », un réel engouement et une réelle joie ! C'est ainsi que nous avons décentralisé les célébrations du Mercredi des Cendres, du Dimanche des Rameaux, des Jeudi et Vendredi Saints et du Dimanche de Pâques, réservant

au clocher de Leuze la Vigile pascale.

* La seconde concerne les Messes des Premières Communions. En effet, durant l'année, les célébrations des clochers de Grandmetz, Thieulain, Blicquy et Chapelle-à-Oie sont programmées le samedi à 18h30, une heure évidemment trop tardive pour de jeunes enfants et pour leurs familles surtout si, après la célébration de la Première Communion, elles ont prévu une légitime fête familiale. C'est pourquoi, ici aussi en EAP, nous avons décidé de déplacer ces célébrations au dimanche 10h30, en lieu et place de la Messe de Leuze. Les fidèles de Leuze ne sont pas lésés puisque la Messe célébrée à 8h30 est maintenue et rencontre toujours une réelle participation (sans oublier les Messes quotidiennes célébrées à 8h30 ou 18h30).

Rien n'y a fait. La personne a poursuivi ses véhémentes critiques ; aucune autre personne présente n'a réagi, si ce n'est quelques sourires que j'ai cru lire sur certaines lèvres... Mais ne faisons pas de procès d'intention ; cependant, comme dit l'adage : « Qui ne dit mot consent... »

Devant la poursuite de ces critiques véhémentes, j'ai osé rappeler que, lors des moments les plus difficiles de la crise sanitaire, quand les célébrations étaient limitées à quinze personnes, j'ai, et très volontiers, proposé et célébré jusqu'à six messes dominicales par week-end, dont quatre à Leuze le dimanche (8h30, 9h30, 10h30 suivie de l'Adoration eucharistique, et 17h30) de façon à permettre au plus grand nombre de fidèles de pouvoir s'y rendre. Et j'ai terminé en disant simplement : « Aujourd'hui, vous me critiquez vivement, mais quand je célébrais quatre messes le dimanche à Leuze à cause de la crise sanitaire, jamais je n'ai eu un 'merci'... » Et la personne, toujours déchaînée à mon sujet, de me lancer : « Mais nous n'avons pas à vous dire merci : c'est votre devoir ! »

* * *

Le DEVOIR a-t-il encore droit aujourd'hui à un MERCI ? Je vous laisse la question...

* * *

C'est à ce moment que j'ai reçu un appel téléphonique... Heureuse Providence ! On me demandait de me rendre dans une famille où une personne âgée

était mourante. J'ai pris mes affaires et je suis immédiatement parti, permettant ainsi à la réunion de poursuivre paisiblement ses diatribes à mon sujet... Arrivé dans la famille qui me téléphoniait, nous avons prié et j'ai donné les Sacrements des Malades à la personne en fin de vie, puis j'ai pu discuter longuement et paisiblement avec les membres de la famille... Si bien sûr la tristesse était présente, une grande paix s'est installée... Puis,

je me suis retiré, et chacune des personnes présentes m'a dit... « MERCI », parfois même à plusieurs reprises... Et pourtant je n'accomplissais que mon devoir...

*Heureux
ceux qui ont une âme de pauvre
car le Royaume des Cieux
est à eux...*

(Mt 5, 3)

Bon dimanche !

Chanoine Patrick Willocq